

# Résidence de la Bourgonnière Saint-Herblain

# Vide-grenier

## samedi 5 septembre

de 8h30 à 17h

Restauration  
sur place

11<sup>ème</sup> édition



## Réservations : 06 33 55 87 87

[animationbourgonniere@gmail.com](mailto:animationbourgonniere@gmail.com)

**Emplacement (vide) 12€**  
**accès voiture selon heure d'arrivée**

*Réservé aux particuliers*

Organisé par l'Association d'Assistance de Saint-Herblain et Indre

Résidence de la Bourgonnière - 32 allée de la Bourgonnière  
44800 Saint-Herblain

I.P.N.S. Ne pas jeter sur la voie publique

# Règlement du Vide-grenier de la Résidence de la Bourgonnière

**Samedi 5 septembre 2020**

Art 1 : Le vide grenier est réservé aux particuliers âgés d'au moins 18 ans et aura lieu de 8h30 à 17h (installation de 7h30 à 8h30). Les emplacements sont loués vides.

Art 2 : Les exposants doivent se plier au règlement. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature contraire au règlement ou susceptible de troubler l'ordre public ou la moralité de la manifestation.

Art 3 : L'accès à l'emplacement pour déballer ne pourra se faire qu'accompagné d'une personne responsable de l'organisation. Les véhicules sont autorisés sur certains emplacements (vu à la réservation). Possibilité d'une remorque de 3m (longueur) par 2m (largeur) maximum. Sinon accès voiture pour les autres emplacements au moment du déchargement.

Art 4 : En cas de désistement, retard ou intempéries, il ne sera effectué aucun remboursement et après 8h30, tout emplacement vide sera revendu.

Art 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire à ses risques et périls. Les organisateurs ne pourront être rendus responsables, notamment en cas de perte, casse, vol ou autres détériorations, y compris par cas de force majeure.

Art 6 : La personne dont le nom figure sur la photocopie de la pièce d'identité envoyée, doit être présente le jour de la manifestation.

Art 7 : Sont interdits à la vente : les objets neufs, les armes à feu (y compris de collection), les produits alimentaires, les animaux.



## **BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE-GRENIER 2020**

**à retourner complété avec les pièces demandées**

à La Résidence de la Bourgonnière 32, allée de la Bourgonnière 44 800 Saint-Herblain

**NOM :**

**PRÉNOM :**

**TEL :**

**ADRESSE :**

**MAIL :**

Nombre d'emplacements souhaités : \_\_\_\_ X 12€ = € (maximum 2 emplacements)

**JOINDRE :** La copie recto-verso de la pièce d'identité, le règlement **par chèque** (obligatoire à l'inscription – à l'ordre de la Résidence de la Bourgonnière), une enveloppe timbrée (pour envoi de la confirmation d'inscription), l'attestation ci-dessous complétée

### **ATTESTATION DE NON-PARTICIPATION À PLUS D'UN AUTRE VIDE-GRENIER**

**Vide-grenier 05/09/2020 - Résidence de la Bourgonnière**

**NOM :**

**PRÉNOM :**

**ADRESSE :**

J'atteste, sur l'honneur, ne pas avoir participé à plus d'une autre manifestation de même nature au cours de l'année civile 2020.

**Date :**

**Signature :**